

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/037/AGE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES
SPORTS - Approbation de la nouvelle grille tarifaire.**

25-42073-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville souhaite permettre à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive au sein d'infrastructures de qualité (équipements publics et espaces urbains), sur l'ensemble du territoire communal. Elle entend favoriser l'accès au sport pour tous, notamment au travers d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements sportifs communaux et par un accès facilité à la pratique sportive.

Par délibération n°24/0191/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé, à titre expérimental pour une durée d'un an, la création d'un tarif de type abonnement annuel de 100 Euros (cent Euros) par personne et sans restriction de pratique, afin de permettre l'accès aux terrains de Padel situés au 77, traverse du Commandeur dans le 12^{ème} arrondissement.

A l'issue d'une année d'exploitation, ce sont 599 Marseillaises et Marseillais qui ont souscrit un abonnement pour pratiquer le Padel au sein des équipements municipaux. Le nombre de réservations enregistrées sur un an est de 2 945, avec un taux d'occupation des terrains évalué à 68%. L'exploitation de ces équipements a généré 59 900 Euros de recettes (cinquante-neuf mille neuf cents Euros).

Aussi, face au succès rencontré par ces équipements et à l'engouement des Marseillaises et des Marseillais pour la pratique du Padel, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la grille tarifaire des sports afin de pérenniser l'application de ce tarif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°24/0191/VDV DU 19/04/2024
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est approuvée la nouvelle grille tarifaire ci-annexée, applicable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.
- ARTICLE 2** Les recettes générées par l'exploitation seront imputées aux budgets 2025 et suivants – Nature 70631 – Sous Chapitre 326.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**